



Groupe de Travail « Direction et Fonctionnement de l'école »

Séance n°2 – 12/04/2011



Groupe de travail « direction d'école » : un coup pour rien ?

Séance de travail très décevante pour ce deuxième rendez-vous consacré à la direction et au fonctionnement de l'école. En l'absence de Mmes Adam, IEN adjointe à l'IA et Necas-Michelini, secrétaire générale de l'IA, le groupe était animé par M. Coppin, IEN.

En ouverture de séance, le SNUipp-FSU a réclamé la publication d'un relevé de conclusions afin d'officialiser les acquis de la première séance de travail. Rappelons les principaux : tuilage de deux jours lors de nouvelles nominations (y compris pour les collègues déjà directeurs/trices et qui changeraient d'école), validation des heures de réunion IEN/directeurs/trices hors temps scolaire dans le cadre des 18 h d'animation pédagogique, consigne de souplesse rappelée aux IEN permettant une dispense du temps élèves d'aide personnalisée, programmation d'animations pédagogiques spécifiques et effort particulier en matière de formation continue, meilleure ventilation des enquêtes réclamées par l'administration sur l'année scolaire et obtention d'un délai « raisonnable » (que le SNUipp-FSU a demandé d'étendre à au moins deux semaines) pour y répondre. Il s'agit d'obtenir de l'administration que les intentions affichées se mutent en mesures concrètes.

Parmi les quatre points inscrits à l'ordre du jour, le principal concernait l'étude d'une circulaire précisant une définition éclaircie du temps scolaire et des responsabilités exercées par les directeurs/trices. Or, la circulaire n'était pas prête malgré le report de cette deuxième séance de travail.

Les organisations syndicales ont donc fait remonter leurs doléances :

- exclusion des SRAN du temps scolaire ;
- en cas de cohabitation de l'aide personnalisée et d'activités périscolaires, limitation des responsabilités des directeurs/trices à la seule sécurité des élèves inscrits aux séances d'aide personnalisée ;
- statut des ELCO à préciser ; si ces cours sont intégrés au temps scolaire, prévoir la même modalité que pour l'aide personnalisée ;
- de même, en cas de cohabitation dans une même école du SMA et d'un service d'enseignement assuré par des enseignants non grévistes, expliciter en quoi devrait consister la gestion du planning de surveillances des non grévistes ;
- dans tous les cas, rappeler que la responsabilité exercée se limite à l'organisation du service et à la mise en conformité des activités aux textes officiels.

Le SNUipp-FSU a demandé que des outils méthodologiques et des recommandations soient communiqués aux directeurs/trices pour les aider à mener à bien ces tâches d'organisation. Par extension, la discussion a porté sur la délivrance des autorisations de sortie : là encore, nous avons réaffirmé que la responsabilité des directeurs/trices devrait se borner à la

vérification de la conformité de la sortie à la réglementation en vigueur (conditions d'encadrement, lieux autorisés, etc.).

Sur les autres points rapidement abordés (et pour cause, en l'absence de tout élément concret !), pas d'avancée notable :

Le site « direction d'école » n'a pour l'instant aucune existence institutionnelle ; nous n'en avons pas étudié l'architecture.

Concernant la planification annuelle des enquêtes, seul le SNUipp-FSU avait mené un travail préalable de relevé ! L'administration ne sait-elle pas elle-même ce qu'elle réclame aux écoles ?

Enfin, concernant la formation continue des directeurs/trices, aucune proposition de contenu n'a été communiquée (le SNUipp-FSU avait pourtant soumis des propositions bien concrètes lors de la première séance). Seules les difficultés de mise en œuvre ont été évoquées...

En fin de séance, le SNUipp-FSU a demandé d'être consulté (à travers la mise en place d'un groupe de travail ?) sur le retour de l'aide administrative récemment annoncé par les services de l'IA. Il s'agit de travailler sur les critères pris en compte et de s'assurer que les moyens mis à disposition, d'ailleurs de manière incomplète, le soient dans un contexte d'équité et de transparence.

Au final, une séance peu productive... L'administration a sûrement consacré beaucoup de temps aux opérations de carte scolaire... Pendant qu'elle s'occupe de fermer des classes, nous dépensons beaucoup d'énergie à défendre les moyens d'enseignement dans notre département : ceci ne nous a pourtant pas empêchés de continuer à travailler sur le dossier de la direction et du fonctionnement d'école...

Le SNUipp-FSU conditionne sa participation à la prochaine séance de travail, prévue le 13 mai, à la communication préalable d'un projet de circulaire « temps scolaire et responsabilités » sur lequel nous pourrions travailler concrètement. Sans cela, nous inviterions nos partenaires syndicaux à un boycott unitaire. Il est hors de question pour nous de perdre du temps en bavardages... Les collègues directeurs/trices méritent davantage de considération !